



PICARDIE NATURE

Lettre d'information

ÉDITO : Transition écologique : pas prêts ? Pas pressés ! - p1

PICARDIE • Picardie Nature change de directeur pour une directrice - p3

PICARDIE • COP 21, dérèglement climatique... les constats et les enjeux - p5

OISE • Ecopôle du Bois du Roi : une décision importante du Tribunal Administratif - p5

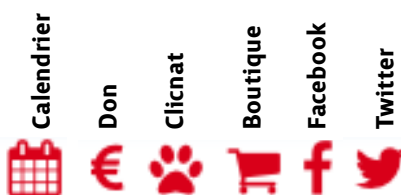
SOMME • Ressources non renouvelables : qui pense aux générations futures ? - p7

PICARDIE • Assemblée générale 2016 - p9

SOMME • 3^e conférence faune sauvage : une co-organisation avec le GON réussie - p10

PICARDIE • Projet de fusion Nord Pas-De-Calais /Picardie - p12

AISNE • Bilan de la 3^e Fête des légumes anciens p17



ÉDITO : Transition écologique : pas prêts ? Pas pressés !

Par Patrick Thiery, président de Picardie Nature

Le 3 novembre dernier s'est tenue à Amiens une conférence-débat sur la transition écologique organisée par l'INSEE et le Conseil Régional de Picardie. Je ne pouvais manquer cet événement a priori intéressant à plusieurs titres : un état des lieux en 2015 sur les thématiques environnementales, les discours des intervenants et le niveau de prise de conscience des participants à la tribune et dans la salle.

Le premier mot du discours d'ouverture prononcé par Arnaud Degorre, directeur régional de l'INSEE était un chiffre, normal pour un statisticien me direz-vous. 21, 21 répète-t-il c'est le nombre d'espèces de chauves-souris observées en Picardie sur les 34 espèces présentes en France. Sur ces 21 espèces, 14 sont menacées. Une telle introduction ne pouvait que me réjouir puisque notre association se mobilise pour l'étude et la protection des chiroptères et de bien d'autres espèces. Vint ensuite une série d'interventions illustrées pas des données picardes ou nationales sur les émissions de gaz à effet de serre, le transport de marchandises, les déplacements domicile-travail, la raréfaction des ressources (l'eau et les granulats), la production de déchets, la perte accélérée de biodiversité, etc...

Les données sélectionnées ce jour-là étaient assez éclairantes pour mesurer l'impact de notre modèle de développement économique sur la planète et sur le territoire national ou régional. Quant aux solutions pour amorcer véritablement la transition écologique, elles ne tenaient, malheureusement, que sur 3 diapos :

- une phrase sur le changement de modèle extraite de la stratégie nationale pour la transition écologique et le développement durable
 - la mobilisation des acteurs à toutes les échelles (Etat, collectivités locales, entreprises)
 - la société civile de plus en plus préoccupée par l'environnement.
- C'est trop peu pour un sujet aussi important !

Une approche historique des objectifs fixés nationalement ces dernières décennies dans le domaine de l'eau, des déchets, des produits phytosanitaires aurait été instructive.

Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires dont :





Pour mémoire la France se dote en 1975 d'une loi ambitieuse sur les déchets instituant entre autres la responsabilité du producteur et le principe pollueur payeur. En 1992 le parlement dresse un constat d'échec de la loi de 1975 et vote une loi visant à améliorer la collecte et le traitement dans des ICPE, en posant l'un des principes suivants : **prévention et réduction de la production et de la nocivité des déchets, en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits.**

Objectifs atteints ? Pas vraiment, en 1975 nos modes de consommation produisaient 200 kg/an/habitant de déchets ménagers, en 1992, 300 kg/an/habitant, en 2005 350 kg/an/habitant et en 2012, légère baisse à 300 kg/an/habitant. Autant dire que la prévention et la réduction prônée il y a déjà 23 ans ne sont pas encore au rendez-vous.

L'analyse de ces objectifs non atteints a pourtant quelques vertus : mesurer la difficulté de mise en œuvre d'un nouveau modèle économique et social, repérer les freins (mécanismes fiscaux et financiers, lobbys) à une évolution favorable et reconnaître le manque de volonté politique à différents niveaux.

Quant à la société civile, son engagement à changer de modèle est nécessaire mais souvent limité par des cadres réglementaires qui ne l'y aident pas toujours. Ainsi des voix s'élèvent parmi la population pour changer de modèle agricole mais les politiques publiques ne varient pas et la France, premier pays agricole de l'Europe n'est qu'à la troisième position pour l'agriculture biologique avec seulement 4% de sa surface agricole.

Et quand des dispositifs voient le jour, ils peuvent disparaître au gré des alternances politiques. En Picardie, le Conseil Régional a mis en place le Service Public de l'Efficacité Energétique, une initiative unique en France. Les objectifs de ce nouveau dispositif sont principalement d'accompagner les particuliers tout au long de leur démarche de rénovation énergétique et de qualifier les professionnels de la réhabilitation thermique et les inciter à se regrouper pour répondre à des appels d'offre d'envergure. Le cadre fixé par la Région réduira le risque de travaux mal adaptés, de démarchage d'entreprises peu scrupuleuses (se réclamant le plus souvent d'EDF bleu ciel, pour nous vendre des pompes à chaleur). Il s'agit là d'une véritable démarche de développement durable et une réponse adéquate pour diminuer les factures de chauffage des logements, améliorer le confort des Picards et leur qualité de vie et offrir un marché pour des entreprises locales qui vont gagner en compétences. La démarche est ambitieuse et s'inscrit dans le long terme.

Malheureusement sa mise en place a été laborieuse, les banques françaises y compris la Caisse des Dépôts et Consignations n'ont pas voulu s'engager dans le projet, c'est la Banque Européenne d'Investissement qui a accordé un prêt de 50 M d'euros pour amorcer le dispositif. Gageons également que la nouvelle majorité du Conseil Régional Nord Pas de Calais Picardie ne le mettra pas aux oubliettes pour imprimer sa marque.

La société civile a besoin que les collectivités ciblent les actions pour répondre au défi de la transition écologique et les mènent sur le long terme bien au delà des échéances électorales.





PICARDIE • Picardie Nature change de directeur pour une directrice



Qu'on ne nous parle pas de quotas de femmes dans notre équipe salariée, notre engagement dans ce domaine est concret et va encore se consolider avec l'arrivée de Marie Fauvarque, qui succède à Christophe Hosten au poste de directrice. En revanche, nous pouvons dans ce domaine, envisager des efforts pour les administrateurs et en général, l'ensemble des bénévoles en responsabilité.

Par Patrick Thiery, président de Picardie Nature

Après avoir présidé l'association pendant quelques années, Christophe souhaitait s'investir encore davantage dans la mise en œuvre du projet associatif élaboré en 2008 et pour lequel un directeur était nécessaire compte tenu du développement de l'association. Il a donc franchi le pas et s'y est attelé sans relâche depuis janvier 2009. Notre collaboration s'est déroulée le mieux possible dans l'intérêt de l'association et pour la préservation de l'environnement. Elle fut enrichissante sur bien des aspects.

Christophe a souhaité tourner la page mais, le connaissant restera militant dans l'âme et conservera d'ailleurs plusieurs représentations dans des commissions qui lui tiennent à cœur.

Je lui laisse le soin de vous adresser quelques mots ainsi qu'à Marie Fauvarque qui va prendre le relais dans un monde associatif qu'elle connaît déjà sous d'autres aspects.

Tous mes vœux de réussite et d'épanouissement professionnel à tous les deux.

«*Bonjour à tous.tes,*

Ayant démarré depuis 2 semaines seulement, je découvre avec grand plaisir la qualité, la richesse et la diversité de Picardie Nature. En ce qui concerne mon parcours, j'ai travaillé pendant près de 10 ans dans le domaine de l'éducation populaire avant d'exercer des fonctions d'accompagnement des collectivités locales, associations et de formation professionnelle. Je préside depuis 2 ans 1/2 le Mouvement Associatif de Picardie, ce qui m'a permis de rencontrer des associations de toutes tailles, de secteurs très différents, mais toutes agissant au service d'une vie associative démocratique, permettant aux bénévoles, adhérents de prendre toute leur place dans des projets collectifs. Je suis fière de rejoindre l'aventure de Picardie Nature et de pouvoir travailler avec vous à développer l'association. D'ores et déjà, un grand merci à Christophe pour le tuilage de ces derniers jours, à Patrick et à l'équipe pour leur accueil.»

Au plaisir de vous rencontrer très bientôt.

Marie Fauvarque





«J'ai été heureux de travailler pour le projet associatif de Picardie Nature. Je quitte la direction de l'association, mes collègues et les 955 adhérentes et adhérents avec un pincement au cœur, mais j'avais envie de passer le relais et de partir vers d'autres projets, mais pas trop loin. J'espère avoir contribué à doter la région d'un outil permettant de porter le plaidoyer environnemental, l'acquisition et le partage des connaissances par le plus grand nombre, un outil permettant aux adhérents de s'engager dans le bénévolat, un outil pour permettre de militer pour défendre la nature et l'environnement, pour défendre l'avenir des populations de nos régions. Cela le plus souvent possible dans la recherche de concertation, de travail avec les différents acteurs de la région.

Je tiens donc à remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont aidé dans cette mission, adhérents, bénévoles, partenaires... J'ai énormément appris tout au long de ces années car Picardie Nature est une vraie mine de richesses.

Je suis très heureux de passer le relais à Marie qui a une réelle fibre associative. Je reste adhérent de l'association car nous avons un réel besoin de Picardie Nature et je reste toujours admiratif du travail réalisé par les collègues et les bénévoles.»

Amicalement,

Christophe Hosten

Retrouvez l'espace cadeau de Picardie Nature :



SOMME • COP 21, dérèglement climatique... les constats et les enjeux

Le coup de projecteur donné cette semaine sur la COP 21 a le mérite d'apporter un éclairage, une fois de plus, sur les rapports du GIEC, les tensions et les souffrances prévisibles de nombreux peuples si les dirigeants de la planète tergiversent encore et ne prennent pas leurs responsabilités.

Par Patrick Thiery, président de **Picardie Nature**

Pour l'association régionale Picardie Nature, il ne faut pas seulement attendre que les solutions viennent des grands accords internationaux, même si ceux-ci traduiront l'émergence d'une conscience planétaire qui fait tant défaut.

A toutes les échelles des territoires, avec des institutions démocratiques et la participation des citoyens nous pouvons contribuer à la construction d'un modèle de société plus sobre, plus juste qui n'émettra pas plus de gaz à effet de serre que la quantité pouvant être stockée annuellement à la surface de la planète.

Cela passe par des solutions locales, régionales, issues des territoires et de leurs habitants, pensées par la société civile et relayées par une forte volonté politique.

Cela passe par une diffusion des données dont nous disposons dans quelques secteurs clés d'activités fortement émettrices de GES pour permettre à chacun de comprendre et de s'approprier les politiques régionales qui devront être menées sur le long terme.

[Télécharger le dossier de presse.](#)

OISE • Ecopôle du Bois du Roi : une décision importante du Tribunal Administratif



Sous le terme écopôle (c'est à la mode), se cache en fait un projet de centre de stockage de déchets du BTP situé dans un espace forestier remarquable qui constitue également un biocorridor.

Par Patrick Thiery, président de **Picardie Nature**

Deux opportunités s'offrait au propriétaire du terrain : une ancienne carrière exploitée jusqu'en 1990 qui pourrait être comblée et la perspective de gros volumes de déchets à traiter, en provenance de l'Île de France (le projet du Grand Paris). Le site se situe sur le territoire de deux communes du Sud-Est de l'Oise, PEROY-LES-GOMBRIES et ORMOY-VILLERS.

En 2009 la commune de PEROY-LES-GOMBRIES décide de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme et révisé son ancien POS avec comme objectif de modifier son règlement sur une zone naturelle ND pour autoriser la création d'une carrière, préalable à la création d'un centre de stockage de déchets. La commune d'ORMOY-VILLERS engageait la même démarche dans le cadre d'une révision simplifiée de son PLU.

ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Une manifestation d'opposition au projet était organisée le 29 septembre 2012 à ORMOY-VILLERS à l'initiative de Valois Environnement et du ROSO. Notre association qui connaît bien les enjeux faunistiques du site y était présent.

L'action des associations de protection de l'environnement était motivée par le caractère exceptionnel du Bois du Roi du point de vue de son intérêt écologique, par la proximité immédiate d'une ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), d'une ZICO (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux) et d'une ZPS (Zone de Protection Spéciale) Natura 2000. Nous soulevons également l'atteinte à un biocorridor et les impacts négatifs sur les habitats naturels (abattage de 130 chênes matures) d'espèces animales et végétales. Par ailleurs ce centre de stockage de déchets n'était pas prévu au Plan départemental de gestion des déchets de l'Oise.

Rien n'y a fait, malgré nos interventions concertées lors des enquêtes publiques, les deux municipalités ont approuvé les révisions de leur PLU, respectivement en janvier 2012 pour PEROY-LES-GOMBRIES et en mars 2013 pour ORMOY-VILLERS.

Dès lors les associations étaient contraintes d'engager des recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens pour tenter d'obtenir l'annulation des délibérations des conseils municipaux approuvant leur PLU.

Pour PEROY-LES-GOMBRIES, le dossier est actuellement devant la Cour Administrative d'Appel de Douai. En ce qui concerne ORMOY-VILLERS, le TA d'Amiens a annulé le 18 novembre dernier « la délibération du 7 mars 2013 par laquelle le conseil municipal de la commune d'ORMOY-VILLERS a approuvé la révision simplifiée de son plan local d'urbanisme ».

Les juges administratifs ont estimé que la municipalité en place à l'époque avait commis une erreur de droit en voulant modifier le règlement de la zone N, zone naturelle et forestière. Ils ont reconnu le bien fondé des arguments soulevés par les associations requérantes. Ironie de l'histoire, de nombreux habitants de PEROY-LES-GOMBRIES et d'ORMOY-VILLERS s'étaient mobilisés contre le projet et donc contre la révision des PLU. Parmi ceux-ci des habitants d'ORMOY ont emporté les élections municipales de mars 2014. Une décision qui doit donc aussi leur convenir ! [Voir le Jugement en ligne.](#)

L'engoulevent d'Europe, hôte du Bois du Roi

L'engoulevent d'Europe est une espèce menacée dont l'état de conservation est défavorable en Picardie. Cette espèce est liée à un habitat très particulier dans la région: les zones à callunes et sables décalcifiés ou les clairières des dunes littorales boisées. Il est très localisé dans les 3 départements : dans le Laonnois(02), forêts d'Ermenonville et Pontarmé(60)dans les dunes boisées du Marquenterre).

Plusieurs espèces de rapaces et de pics sont également présentes dans le massif forestier du Bois du Roi. Sa situation entre la forêt de Retz et la forêt d'Ermenonville constitue également une continuité écologique pour les grands mammifères.



SOMME • Ressources non renouvelables : qui pense aux générations futures ?



Le projet de schéma départemental des carrières de la Somme est entré dans sa dernière phase. A l'issue d'une consultation administrative et d'une mise à disposition du public, la dernière commission départementale des sites et paysages formation carrières avait à se prononcer sur quelques modifications demandées entre autres par les carriers.

Par Patrick Thiery, président de **Picardie Nature**

La procédure réglementaire d'élaboration du schéma des carrières s'appuie sur l'article L515-3 du Code de l'Environnement qui prévoit l'élaboration d'un schéma favorisant une utilisation économe des matières premières et prenant en compte :

- l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins ;
- la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles ;
- la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace.

Il fixe également les objectifs en matière de remise en état et de réaménagement des carrières.

Ce document repose sur une approche prospective à dix ans et se décline à travers des orientations et des prescriptions. Les autorisations d'exploiter doivent être cohérentes avec le schéma qui n'est pas un document opposable, à l'instar d'un Plan Local d'Urbanisme par exemple. Cela signifie qu'il n'a pas un poids réglementaire important mais constitue seulement un document d'aide à la décision pour le préfet lorsque celui-ci autorise les exploitations de carrières en application de la législation des installations classées.

La Picardie recèle un patrimoine naturel d'exception avec différents milieux naturels d'intérêt communautaire remarquables comme la façade littorale et les estuaires de la Bresle, la Somme et l'Authie mais aussi les marais intérieurs et les vallées tourbeuses.

Selon le rapport du CETE Nord Picardie sur l'évaluation des Incidences Natura 2000 du Schéma Départemental des Carrières de la Somme, les travaux du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) ont permis d'identifier les différents types de ressources géologiques disponibles dans chaque département picard. Ces ressources sont de nature variée et répartie de manière homogène sur le territoire régional.

La superposition du réseau de sites Natura 2000 de la Somme avec les gisements exploitables montre que la presque intégralité de ces sites sont situés sur des terrains

géologiques potentiellement exploitables. Autrement dit l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation de ces sites en zone Natura 2000 peuvent voir leur état de conservation impactés par l'activité d'extraction.

Le schéma départemental propose donc une hiérarchisation des zonages environnementaux de la manière suivante :

- zonage violet : porte à la connaissance de l'ensemble des acteurs les secteurs où les carrières sont interdites par une réglementation existante. Cette zone traduit une « sanctuarisation absolue » compte tenu de la seule valeur des enjeux, et de par le caractère directement opposable de l'interdiction réglementaire qui amène à classer le secteur considéré en zone violette ;
- zonage rouge : la zone rouge définit ainsi des secteurs à très forts enjeux, non protégés par une réglementation existante, mais où l'objectif est de ne pas porter atteinte aux espèces, aux habitats et aux fonctionnalités écologiques. Elle s'applique en particulier aux secteurs où sont présents des enjeux très vulnérables et non compensables (c'est-à-dire dont la disparition ne pourrait être comblée par des mesures compensatoires) ;
- zonage jaune : la zone jaune définit des secteurs où sont identifiés des enjeux qui appellent une vigilance particulière, sans pour autant que le niveau d'enjeu ne justifie un classement en zone rouge et/ou pour lesquels les données disponibles à l'échelle du Schéma Départemental des Carrières ne permettent pas de caractériser l'enjeu de façon suffisamment précise.
- hors zone : les territoires qui ne sont concernés par aucun zonage ne sont pas nécessairement sans enjeux, mais leurs enjeux peuvent être pris en compte de façon satisfaisante dans le cadre de la procédure d'autorisation usuelle, sans qu'il apparaisse nécessaire de signaler une vigilance particulière.

Lors de la dernière réunion de la commission des sites en formation « carrières » nous avons à examiner une demande des carriers de passer en zone jaune un vaste espace situé dans les bas-champs de Cayeux-sur-mer que la DREAL-Picardie avait classé en zone rouge.

Les carriers expliquent à l'assemblée qu'il s'agit d'un gisement de galets unique au monde pour ses qualités physico-chimiques et source de revenus importants à l'exportation. Ils ajoutent que les entreprises qui exploitent ces galets font travailler plus d'une centaine de personnes. Un élu, membre de la commission prend la parole pour confirmer que c'est une activité et des emplois importants pour la vie locale.

Je pose alors la question de la durée d'exploitation du gisement dans sa partie exploitable (c'est à dire hors zones urbanisées). Le représentant des carriers répond : 30 ans puis, se voulant rassurant, indique que tout sera fait pour préserver l'emploi au delà, en développant des projets touristiques sur les zones exploitées (de grands plans d'eau).

Je lui demande ensuite s'il existe aujourd'hui des alternatives à l'utilisation de ces galets*. À ce jour il n'y en n'a pas me précise t-il.



Je jette alors un pavé dans la mare, un galet plutôt, en m'adressant au Secrétaire Général de la Préfecture : l'Etat a-t-il prévu de constituer une réserve de ces galets si exceptionnels pour les générations futures ?

Silence d'étonnement dans l'assemblée. Puis de citer un des considérants de la charte de l'environnement adossée à la Constitution française :

Le peuple français considérant :

*que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ...
Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leur propres besoins.*

Visiblement personne n'a voulu suivre ou comprendre ce raisonnement pourtant simple : un gisement unique au monde pour lequel l'industrie n'a pas d'alternative à ce jour ne doit pas être exploité sur seulement 30 ans pour satisfaire les besoins d'une génération et laisser des miettes à nos petits enfants.

Il va sans dire que ma demande de maintenir en zone rouge cette partie des bas champs de Cayeux n'a pas été suivie. A défaut d'éveiller les consciences, mon intervention aura au moins eu le mérite d'inciter le Secrétaire Général de la Préfecture à prendre la parole en indiquant aux carriers que leur activité ne s'inscrivait pas dans une démarche de développement durable.

Pour le reste, dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables, la transition écologique n'est visiblement pas encore amorcée.

* les galets bleus de Cayeux-sur-mer sont utilisés dans la filtration des eaux, le sablage et décapage, les bétons spéciaux, l'aviculture (graviers) et la production de toiles et de papiers abrasifs. Ils sont également utilisés dans des broyeurs à boulets dans les activités industrielles des pâtes céramiques et la micronisation des minéraux. En les chauffant à 1600 °C ils produisent de la cristobalite blanc neige, qui, après broyage, est utilisée comme matière première de la faïence dite anglaise, comme charge des peintures murales ou routières, des plastiques, des résines, du caoutchouc ou des colles.

PICARDIE • Une date à inscrire dans vos agendas 2016



L'assemblée générale de Picardie nature se tiendra le samedi 12 mars 2016 à l'espace Dewailly à Amiens



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER



SOMME • 3e conférence faune sauvage : une co-organisation avec le GON réussie



Samedi 21 novembre s'est tenue à l'abbaye royale de St Riquier dans la Somme la 3ème conférence régionale sur la faune organisée pour la seconde fois avec le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas-de-Calais.

Par Patrick Thiery, président de **Picardie Nature** et Sébastien Maillier chargé de mission scientifique du pôle études faune

Plus d'une centaine de personnes des deux régions y ont assisté montrant ainsi leur intérêt pour les communications prévues au programme et pour les présentations de nos outils respectifs : Clicnat pour Picardie Nature et SIRF pour le GON, leur succès depuis la mise en fonction et leurs évolutions envisagées.

Dès l'ouverture le ton a été donné par M. Christiani, administrateur de l'abbaye, représentant Mme Potier directrice. Ce lieu fondé en 625 par la volonté de Charlemagne a toujours joué un rôle considérable dans la conservation et la transmission des savoirs. Centre de rencontres pour enrichir la connaissance, le bâtiment (et ses nombreuses galeries) accueille en plus une belle population de chauves-souris. Par ailleurs, le parc abrite un verger conservatoire, une ruche pédagogique a été installée et un cahier des charges a été élaboré pour l'entretien écologique du parc et des jardins. On ne pouvait donc rêver mieux pour accueillir cette conférence sur la faune sauvage de la future grande région.

Ces rencontres sont l'occasion pour les équipes salariées et les bénévoles d'échanger sur nos fonctionnements, nos relations avec les partenaires institutionnels. Elles permettent de présenter de manière accessible différents outils et méthodologie d'études comme par exemple cette fois-ci le radiopistage dans le Vimeu pour rechercher le Grand Murin (chauve-souris) ou la méthode de capture marquage recapture employée par le Conservatoire des espaces naturels de Picardie pour suivre deux populations menacées de papillons de jour Mercure sur des pelouses calcaires, ou encore les recherches ADN pour étudier les populations de campagnols.



Pour toutes les personnes intéressées par ces sujets, l'ensemble des présentations est disponible sur le site Internet de Picardie Nature.



En plus d'avoir enrichi ses connaissances sur la faune sauvage, chacun des participants est reparti avec un document élaboré ces dernières semaines en parallèle de la préparation de cette journée et intitulé : Agir ensemble pour la connaissance de la biodiversité dans la grande région Nord Pas-de-Calais Picardie. Ce document est également disponible sur le site Internet de Picardie Nature et du GON (<http://www.picnat.fr/ihv>).

Il s'agit pour nous, dans le cadre de la réforme territoriale, de montrer notre capacité à recueillir et fournir des données faunistiques sur ce vaste territoire couvrant 5 départements.

En effet chacune avec son histoire et le contexte politique régional, nos deux associations ont réussi jusqu'à présent à impliquer fortement des naturalistes au sein de différents réseaux (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes,...) et des citoyens dans le triple but :

- De mieux connaître le patrimoine faunistique
- D'avoir une approche participative en permettant aux picards et aux nordistes (les chticards pourrait-on dire maintenant) de saisir eux-mêmes des données quel que soit leur niveau de connaissance
- De créer du lien entre les habitants et la nature, préalable pour faire émerger une prise de conscience sur la régression de la biodiversité.

Nous disposons ainsi de systèmes d'informations naturalistes et de mise à disposition de données tant pour le grand public que pour les partenaires institutionnels et les collectivités locales. Nos projets se situent bien dans l'esprit de la convention européenne d'Aarhus (juin 1998) qui vise à améliorer l'information environnementale pour favoriser la participation du public aux décisions et dans l'esprit de la Directive européenne INSPIRE (mars 2007) qui demande aux autorités publiques de rendre disponible l'information géographique.

Ces conférences régionales sur la faune sont une des traductions concrètes de cette volonté d'engranger des données, de mener des études sur la biodiversité et l'impact des activités humaines sur celle-ci et de transmettre ces connaissances au plus grand nombre d'acteurs publics et de citoyens.



SOMME • Projet de fusion Nord Pas-De-Calais /Picardie

En prévision de la fusion de leurs régions, les deux principales instances officielles consultatives, les Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux (CESER) du Nord Pas-de-Calais et de la Picardie, ont organisé le 22 juin à Amiens et le 1er juillet à Lille deux réunions communes auxquelles deux membres du bureau de Picardie Nature et de Nord Nature Environnement, Jean-Paul Lescoutre et Alain Vaillant à Amiens et à Lille, et Jacqueline Istas, présidente de Nord Nature Environnement à Lille, ont assisté.

Par Jean-Paul Lescoutre, vice-président de Picardie Nature et Jacqueline Istas, présidente de Nord Nature Environnement

La « société civile » qui constitue les CESER est celle dont les gouvernements successifs ont déterminé la composition au sein des CESER. Les représentants des associations de protection de l'environnement y sont très minoritaires, alors que dans le nom de la structure l'environnement, l'économie et le social apparaissent à égalité.

Les propositions des CESER : un programme très mitigé

Nous reproduisons ci-dessous l'intervention verbale effectuée par Jean-Paul Lescoutre lors de la réunion d'Amiens puis l'analyse par Jacqueline Istas du document écrit « Construire ensemble la nouvelle grande région » distribué aux participants lors des deux réunions communes des CESER.

Jean-Paul LESCOUTRE

AMIENS, le 22 JUIN 2015

Membre des Commissions 3 et 4 et
Energie du CESER de Picardie,
représentant des Associations de
Protection de l'Environnement
de Picardie.

Messieurs les Présidents,
(CESE et des CESER Nord Pas-de-Calais et Picardie)

Mes Chers Collègues,
(présence des Membres de deux Assemblées CESER
réunies pour la première fois à AMIENS ce jour)

Les premières initiatives de rapprochement des CESER du Nord Pas-de-Calais et de Picardie ont porté sur la création de cinq groupes dont les thèmes de travail ont été :

- voies de communication
- l'agroalimentaire et l'agriculture
- recherche et formation
- culture et tourisme
- santé emploi lien social...





Nous sommes nombreux à nous interroger sur l'absence de mise en place d'une réflexion sur l'Environnement convaincus que la problématique environnementale ne saurait être sous-entendue ou désignée comme devant être qualifiée d'activité inhérente ou transversale...

Alain VAILLANT, Membre du CESER Nord Pas-de-Calais, représentant notamment la Fédération Nord Nature Environnement et des Associations de Protection de l'Environnement, partage et approuve la présente analyse.

Je sais, le côtoyant depuis une dizaine d'années déjà, au sein de sa Fédération, son activité constante dans ces domaines et qu'il œuvre inlassablement à la recherche de solutions d'avenir en matière d'environnement-santé, et autres problématiques.

Membre notamment de la Commission 3 du CESER de Picardie, (Cadre de vie - Politique de la Ville - Environnement - Sport), j'ai découvert là, au gré des travaux qui se sont succédé à un rythme soutenu, un moyen exceptionnel d'expression de la Société Civile, pris un plaisir immense à échanger, écrire, émettre des avis avec mes collègues de tous collèges d'origines.

Quels seraient les fondements d'une décision qui consisterait à se dispenser d'une Commission Environnement dans la mise en forme de la prochaine assemblée du CESER nouveau.

Volonté de retour en arrière, cette époque où les CESER se dénommaient CESR. On peine à l'imaginer.

La corbeille de la Mariée, puisque nous vivons les moments d'une union, recèle quelques dots encombrantes dans chacune de nos régions.

On peut penser en effet qu'il y aurait volonté d'occulter des débats et avis possibles sur quelques problématiques qui nous sont communes parfois :

- Le nucléaire
- Les incinérateurs
- Certains rejets industriels en mer, imparfaitement contrôlés
- Les nuisances olfactives de certains sites d'enfouissement
- L'élevage industriel
- La gestion des déchets ménagers
- Les liens environnement-santé
- La régression de la biodiversité
- Les particules fines
- Le dérèglement climatique
- etc

- Page 6 du document qui vient de nous être remis : « Construire ensemble la Grande Région, La société civile au cœur d'un Grand Projet », la dimension environnementale est désignée comme étant l'un des trois piliers du développement durable. Cependant, les comptes-rendus d'activité des groupes de travail de nos deux CESER n'évoquent pas cette dimension environnementale.





- L'évocation de ces problématiques sera de toute façon incontournable et les rappels à l'ordre ou mises en demeure européennes devront être pris en compte.
- Le Grenelle de l'Environnement avait posé le principe d'une Gouvernance à cinq : l'Etat, les Elus, les Syndicats représentatifs des salariés, les Entreprises et les Associations.
- Cette Gouvernance, et je me serais adressé plus particulièrement à vous, Madame la Préfète, vous, Monsieur le Préfet, (dont je regrette les absences) aurait pour conséquence que vous ne seriez plus autant « juge et partie » dans les processus de décision en ce qui concerne les implantations industrielles.
- Une intervention récente de Madame la Ministre de l'Ecologie dans une Assemblée Générale « France Nature Environnement » allait dans ce sens et conforte mon propos.
- Il convient d'entendre la Société Civile lorsque celle-ci s'exprime, évitez donc de créer de l'exaspération dans nos villes et dans nos campagnes !
- Nos sollicitations sont fortes, elles ne sont pas destinées à entraver le développement économique, mais sont au contraire sources d'emplois nouveaux, d'activités nouvelles, et nous proposons d'accompagner leur mise en place.

EN GUISE DE CONCLUSION, m'en voudrez-vous beaucoup si je vous dis un monde que j'espère nouveau pour la grande Région Nord Pas-De-Calais Picardie, dans lequel le « BON SENS » l'emporterait volontiers, dont la population accompagnerait les nécessaires évolutions, où l'Environnement et la Santé se porteraient mieux... Un monde où on ne favoriserait plus les « Grandes Usines du Futur » du type de celles qui l'ont été du côté de DUNKERQUE, et ne sont pas créatrices d'emplois... Un monde qui serait davantage à l'écoute des artisans, des petites et moyennes entreprises, de sa jeunesse et de sa population laborieuse qui n'a rien à se reprocher dans la création du déficit économique actuel du pays... Un monde qui respecte son environnement, la nature, la qualité de son air, de son eau.

Cette intervention a été suivie de nombreux applaudissements dans l'assistance, dépassant de loin le nombre des représentants d'associations de protection de l'environnement qui siègent dans ces instances.

« Construire ensemble la nouvelle grande région »

Analyse de Jacqueline Istas concernant les préoccupations environnementales dans ce document, chapitre par chapitre.

En vue de la future « grande région » nos deux CESER ont sélectionné cinq « enjeux fondamentaux » pour le présent et l'avenir : les voies de communication inter-régionales ; l'agroalimentaire et l'agriculture ; la recherche et la formation ; la culture et le tourisme ; la santé, l'emploi et le lien social. Où est passée la préoccupation environnementale ?



L'introduction générale

L'introduction précise p.8 que « la société civile doit se positionner en amont de ces réflexions » : dommage que l'ensemble des membres des CE-SER, censés représenter la société civile, n'aient pas été invités à débattre en amont du contenu de cet important document de base...

P.8 figure également une belle phrase : « Promouvoir un développement économique, social et environnemental vertueux ». Mais p.9 ce qui semble particulièrement intéresser les auteurs du document c'est que « notre territoire est au cœur de l'hypercentre de consommation la plus riche d'Europe ». Où se niche la vertu ? Dans la société marchande, ce n'est pas l'être humain qui compte, c'est le consommateur.

Les voies de communication

Ce chapitre comporte des éléments positifs, des éléments négatifs et des contradictions.

> **Eléments positifs**

Il est prévu :

- de développer les liaisons ferroviaires voyageurs entre Lille et Amiens. Cela se conçoit dans le cadre de la fusion du Nord Pas-de-Calais et de la Picardie et la solution évoquée, diminuer le nombre d'arrêts tout en augmentant la fréquence des trains aux heures de pointe plutôt que de modifier les infrastructures est réaliste.
- de réfléchir à la réduction des déplacements domicile-travail (notons au passage que Nord Nature Environnement a déjà dépassé à ce sujet le stade de la « réflexion » et est passée depuis plusieurs années à l'application tant pour une de ses salariées que pour ses bénévoles).
- d'« exploiter et encourager un recours accru aux modes alternatifs à la route ». Le document envisage même nettement un désengorgement des routes passant « par une diminution de la part du transport routier dans le fret », ce que Nord Nature Environnement préconise depuis longtemps.

> **Lacune**

Le canal Seine Nord est mentionné, mais l'amélioration des canaux existants, qui devrait être prioritaire, ne l'est pas.

> **Eléments négatifs**

Est-il indispensable de « favoriser l'intermodalité entre le train et l'avion », compte tenu de la consommation de carburant et des émissions polluantes du transport aérien ?

Doit-on par ailleurs, notamment l'année de la conférence internationale COP 21 sur le climat, considérer comme une fatalité « l'intensification du trafic routier à prévoir entre les deux régions » et en déduire qu'« il est nécessaire de programmer une mise à deux fois deux voies de la RN 25 entre Amiens et Arras » ? N'y a-t-il pas une contradiction avec l'intention affichée p.17-18 de diminuer la part du trafic routier ?



Formation et recherche

Dans ce chapitre nature et environnement sont aux abonnés absents. L'accent est mis sur la collaboration entre laboratoires de recherche et entreprises ainsi que sur la compétitivité et le développement des entreprises.

Culture et tourisme

Les auteurs du texte semblent satisfaits des atouts touristiques de la future grande région : « Ses grands espaces naturels, son littoral préservé », il n'est pas fait la moindre mention de la nécessité de les préserver de l'appétit des promoteurs si l'on veut sauvegarder ces atouts.

Le lien entre environnement et culture, l'éducation à la nature ne sont pas mentionnés non plus. Il n'est pas envisagé que la connaissance de la nature et de l'environnement puisse faire partie de la culture.

Agroalimentaire et agriculture

L'émergence d'une demande de proximité dans le commerce alimentaire est constatée. Il est souhaité d'unir davantage Bassin de production et Bassin de consommation. L'accent est mis sur la poursuite du développement de circuits courts et de proximité (AMAP, vente directe à la ferme etc. déjà présents en Picardie et en Nord Pas-de-Calais), ce que Nord Nature Environnement ne peut qu'approuver. Cette évolution a émané spontanément de la société civile et est positive dans la mesure où les circuits courts réduisent à la fois la consommation d'énergie et les pollutions et favorisent l'emploi local.

Une lacune de taille : nulle part il n'est question de l'agriculture biologique ! Sans doute note-t-on p. 39 une brève allusion à la nécessité d'assurer la protection des sols et de la ressource en eau, mais le document ne précise pas quel mode d'agriculture les dégrade et lequel les préserve...

Santé, emploi et lien social

> La santé

Le document part du constat que les habitants de la Grande Région sont en moins bonne santé qu'ailleurs. Il l'explique par « différents facteurs » non précisés à part un « faible recours à la prévention et au dépistage ».

Les propositions concernent uniquement la médecine curative et l'encouragement à l'éducation thérapeutique des habitants comme si les problèmes de santé étaient principalement affaire de responsabilité individuelle. Pas un mot sur les émissions de polluants et les produits nocifs des entreprises industrielles et de l'agriculture intensive, pas un mot sur les émissions dues aux transports, pas un mot sur les maladies que la société impose à l'individu.

> Les filières environnementales porteuses d'emplois ne sont pas citées.

> Le lien social

Pour les auteurs du document le lien social se réduit à ... la lutte contre l'illettrisme. Pas un mot sur le rôle majeur que joue aujourd'hui la vie associative en ce qui concerne le lien social.





AISNE • Bilan de la 3e Fête des légumes anciens



Cette année encore, la Fête a accueilli plus de 1000 visiteurs qui ont profité de conditions météo exceptionnelles pour visiter les stands des producteurs bio et des associations présentes sur place. Cependant, le fondement de cette manifestation dépasse largement cet engouement pour l'alimentation bio et pour la protection de la biodiversité.

Par Bernard Couvreur

Voyons quels sont les ingrédients de cette réussite :

- c'est tout d'abord la très forte implication de la **famille Hincelin**, propriétaire de la ferme, qui organise un marché mensuel sur place depuis 18 ans déjà. C'est surtout dans leur conviction de pratiquer l'agriculture bio, dans leur manière de la faire partager au plus grand nombre et dans leur recherche d'une perfection sans cesse remise en cause que l'on peut percevoir d'où vient l'énergie qu'ils déploient pour que cette journée reste dans la mémoire des visiteurs...
- c'est aussi grâce à la forte mobilisation des **membres du « réseau agroéco » de Picardie Nature**, qui n'ont pas compté leur temps pour préparer tous les petits et grands détails de l'organisation de cette journée. Une vingtaine de bénévoles, autonomes et motivés, qui se prennent au jeu pour que tout soit organisé afin de faire passer les bons messages : produire bio, c'est protéger la nature et la santé des humains...
- ce sont aussi les **producteurs bio et les artisans** qui transforment leurs productions (boulangers, bouchers...), venus nombreux encore cette année, qui ont à cœur de faire connaître leur métier, souvent même leur passion. Produire en bio n'est probablement pas donné à tout le monde. Ceux-là sont des pionniers qui ouvrent la voie à des changements profonds à venir, puisque la raison nous conduira dans un avenir proche (nous l'espérons) à devoir nourrir le monde sans l'aide des produits chimiques de synthèse. L'agroécologie prendra alors tout son sens.
- et **les associations**, qu'ont-elles à faire dans cette fête ? Notre société est un tout et leur rôle est justement de rappeler au grand public que l'Environnement dans sa globalité a besoin d'une prise de conscience citoyenne ; que l'Homme et la Nature sont indissociables. Depuis le début de l'ère industrielle, l'Homme est en train de scier la branche sur laquelle il est assis ; depuis des décennies les associations alertent à ce sujet, passant pour des passésistes, mais les temps changent, de plus en plus de personnes se sentent concernées par leurs discours... La société doit changer et les associations tracent déjà les contours du monde de demain.



Et que faut-il faire maintenant pour avancer encore vers un monde meilleur ?

C'est très simple et tout le monde peut (et devrait !) y participer :

- bien nourrir son corps c'est capital. Pas besoin d'études coûteuses et longues pour constater que le système agricole et agroalimentaire actuel n'est pas celui qui nous apportera longévité et bonne santé. Il suffit de regarder autour de soi pour s'en rendre compte (augmentation de maladies chroniques, obésité galopante...). La solution est dans le bio, et pour que le bio soit accessible, il faut des producteurs en quantité suffisante et qui puissent vivre décemment de leur travail.

- des producteurs qui puissent vivre décemment de leur travail !! Justement, parlons un peu du prix des produits bio. Comment se fait-il que le bio du supermarché soit si élevé ? Alors que chez les producteurs ou sur le marché bio ce n'est pas plus cher (voire moins) qu'en grande surface ! Eh oui, des intermédiaires nombreux, des milliers de km en camion à travers l'Europe, tout ça a un coût. La solution est donc dans le bio local (moins de 100 km).



- protéger notre environnement c'est aussi très important et là, l'agroécologie (la vraie ! Pas celle du ministre de l'agriculture) et l'agriculture bio sont les meilleures garantes d'une nature en bonne santé, préservée des méfaits de la chimie de synthèse et des pollutions diverses qu'elle ne peut assimiler au rythme qu'on lui impose aujourd'hui. Sans un environnement sain (eau, air, terre...), l'homme ne pourra survivre encore bien longtemps.

Alors, allons de l'avant dès maintenant, pas la peine d'attendre le mois prochain, l'année prochaine pour s'y mettre. Tout un chacun peut progressivement changer ses habitudes de vie et de consommation, c'est une bonne façon de participer, pour soi et pour la planète.

Remerciements :

Équipe du marché : Aline, Anne-Marie, Brigitte, Danièle, Françoise, Jean, Jean-Paul, Laure, Laurent et sa mère, Louis, Marie-Cécile, Philippe, Pierre, Sébastien, Serge, Marie-Pierre et leurs enfants.

Équipe du réseau jardinage agroécologique : Agnès, Benoît, Bernard, Brigitte, Catherine C., Céline F., Christian, Cynthia, Daniel, Emmanuel, Fabrice, Isabelle, Jan, Joël, Josette, Laetitia, Pascal A., Pascal H., Patricia, Philippe R., Philippe V., Serge, Sophie M.

Équipe Picardie Nature (permanentes, bénévoles et Président) : Alain, Catherine L., Florence, Sophie D., Virginie, Patrick.



samedi
10
octobre
10h-17h

Rocourt-Saint-Martin (02)

3^{ème} fête
des légumes anciens

Dans le cadre du Marché mensuel à la ferme



Présentation de légumes anciens,
marché bio, artisans, associations,
animations pour petits et grands ...

Petite restauration
Pique-nique possible sur place

Entrée gratuite

> plus de 1000 visiteurs en 2014 <



PICARDIE
NATURE





PICARDIE NATURE

ADHÉSION - ABONNEMENTS - DONS 201 *

*Fiche d'adhésion pour personne physique

Pour les personnes morales (associations), s'adresser à christophe.hosten@picardie-nature.org

 nouvelle adhésion/abonnement renouvellement adhésion/abonnementS'agit-il d'une nouvelle adresse ? oui non

NOM : PRÉNOM(S) :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

Noms et prénoms du conjoint et des enfants (pour les adhésions couples et famille) :

NOM : Prénom : E-mail :

NOM : Prénom : E-mail :

NOM : Prénom : E-mail :

NOM : Prénom : E-mail :

ADHÉSION À L'ASSOCIATION PICARDIE NATURE

Individuelle : 15€ €

Individuelle avec enfants : 15€+1€ par enfant. €

Individuelle réduite (sans emploi, étudiant, jeune de moins de 18 ans) : 6€. €

Couple : 20€. €

Couple avec enfants : 20€+1€ par enfant. €

DONS

Don de soutien aux actions €

Don de soutien pour le centre de sauvegarde des animaux sauvages €

Don de soutien pour l'action de protection des busards €

Don de soutien pour les actions menées par le réseau agroécologie €

Don de soutien pour la colonie de phoques €

ABONNEMENTS

L'Avocette : revue naturaliste de Picardie (2 n° par an) : 16 € (adhérents). €

19 € (non adhérents). €

TOTAL €

 Je ne suis pas imposable et recevrai ma carte de membre comme justificatif de mon adhésion Je suis imposable et souhaite recevoir un reçu fiscal CERFA Règlement en espèces Règlement par chèque à l'ordre de Picardie Nature

Merci d'envoyer ce bulletin accompagné du règlement à :

Picardie Nature – BP 70010 – 80097 AMIENS Cedex 3

Vous pouvez également adhérer et payer par carte bancaire sur notre site :

www.picardie-nature.org

[Pour adhérer ou faire un don en ligne.](#)

